

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Arrêté relatif au déneigement des trottoirs

**Arrêté de Monsieur le Maire
Commune de Saint Etienne de Cuines**

Portant sur la réglementation de déneigement et d'enlèvement de verglas sur les trottoirs en agglomération sur la commune de SAINT ETIENNE DE CUINES.

LE MAIRE DE SAINT ETIENNE DE CUINES,

Vu l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 99.8 du règlement sanitaire départemental de la Savoie précisant que des arrêtés municipaux fixent les obligations spéciales des riverains des voies publiques en temps de neige et de verglas,

Vu l'article R. 610-5 du Code pénal,

CONSIDÉRANT que l'entretien des voies publiques par temps de neige et de verglas est le moyen le plus efficace d'assurer la salubrité dans la commune et de prémunir les habitants contre les risques d'accidents,

CONSIDÉRANT les mesures prises par la collectivité en vue d'assurer la sécurité des usagers des voies publiques,

CONSIDÉRANT la nécessité d'associer les riverains aux opérations de viabilité hivernale,

ARRÊTÉ

• **ARTICLE 1 :**

Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires, sont tenus de balayer la neige et d'enlever la glace devant leurs maisons et sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible.

• **ARTICLE 2 :**

Par temps de gelée, il est interdit de déverser sur la rue la neige ou glace provenant des cours ou de l'intérieur des immeubles. Il est défendu également de faire couler de l'eau sur la voie publique ou les trottoirs.

• **ARTICLE 3 :**

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

• **ARTICLE 4 :**

Le responsable des services techniques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

- **ARTICLE 5 :**

Destinataires :

- 1) M. Le Maire de SAINT ETIENNE DE CUINES
- 2) Mr. Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Savoie,
- 3) Le centre de secours de SAINT JEAN DE MAURIENNE
- 4) D. D .T de SAINT ETIENNE DE CUINES

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT ETIENNE DE CUINES

Le 06 JANVIER 2015

M. Dominique LAZZARO

MAIRE

